



Le Prieuré - 20 boulevard Camille Delthil - 82200 Moissac - communaute@mariemeredeleglise.fr - www.mariemeredeleglise.fr

RISQUER :

Toute société, toute famille, toute personne prend des risques. Le plus grand risque de sa vie ne serait-il pas de ne rien risquer ?

Les sœurs ont pris un risque en choisissant une vie « que tout le monde ne peut comprendre » dit Jésus.

A l'appel de Monseigneur James, en envoyant 5 sœurs pour son implantation à Bordeaux, la Communauté a pris un risque. Elle le prend pour vous et avec vous.

FAIRE FRUCTIFIER :

Nous aspirons à faire fructifier au mieux nos talents afin de marcher à la suite du Christ et entrer dans le Royaume. La Communauté Marie Mère de l'Eglise se donne les moyens d'assurer une vie donnée au Christ et à son Eglise en espérant accueillir de plus en plus de Sœurs car « la moisson est abondante mais les ouvriers peu nombreux ».

La Communauté vous assure de son engagement apostolique, sûre de votre aide pour soutenir les Maisons de Moissac et de Bordeaux. Votre aide est d'autant plus nécessaire que rares sont les oasis spirituelles nécessaires à l'éveil et à l'épanouissement de notre vie chrétienne, celle de nos enfants et de nos petits-enfants.

Investissons car cela peut rapporter gros spirituellement !

Nous avons confiance en votre aide pour soutenir les sœurs, et je vous en remercie vivement.

Pour le Conseil d'Administration
Alain de Woillemont – Président

Adhérer à l'ACMME est un levier pour aider les sœurs et leur manifester votre amitié, votre soutien et votre reconnaissance pour tout ce qu'elles apportent

Bulletin 2026	A retourner à l'Association des Amis de la Communauté Marie Mère de l'Eglise Le Prieuré - 20 boulevard Camille Delthil - 82200 Moissac
Nom :	COTISATION à L'ASSOCIATION <input type="checkbox"/> Cotisation : 10€ par personne <input type="checkbox"/> Cotisation de soutien :€ <i>Par Chèque à l'ordre de ACMME ou par CB sur le site helloasso.com (paiement entièrement sécurisé) en scannant ce QR Code avec votre téléphone mobile !</i>  DON à LA COMMUNAUTE (cf feuille jointe)
Prénoms :	
E-mail :	
Téléphone :	
Adresse :	



Le Prieuré - 20 boulevard Camille Delthil - 82200 Moissac - communaute@mariemeredeleglise.fr - www.mariemeredeleglise.fr

DONS A LA COMMUNAUTE

*Faire un don, c'est nous permettre de continuer à faire grandir la Communauté, notre possibilité d'accueil et toujours mieux faire rayonner l'Espérance, le Foi et la Charité.
Aider la Communauté c'est aussi aider les prêtres et les familles.*

DON via la Fondation des Monastères

Carte Bancaire ou virement

Sur le site internet <https://don.fondationdesmonasteres.org/soutenir>.

La Fondation des Monastères, reconnue d'utilité publique, **est l'organisme habilité à recevoir les dons, déductibles fiscalement**, pour son œuvre de soutien charitable aux membres des communautés religieuses et monastiques chrétiennes.

La Fondation des Monastères délivre systématiquement un reçu fiscal.



FAIRE UN DON, C'EST SIMPLE :

Sur le site, suivre les indications :
« COMMENT AFFECTER VOTRE DON A UNE COMMUNAUTÉ DE VOTRE CHOIX ? »

FAIRE UN DON, C'EST BON :

5% du montant de votre don est versé au fonds de solidarité de la Fondation des Monastères, pour **aider d'autres communautés**.

Plateforme de paiement sécurisée.

Si vous êtes imposable,
vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Vous donnez	Cela vous coûte
50 €	17 €
100 €	34 €
300 €	102 €
500 €	170 €

Les informations recueillies sont à l'usage exclusif de la Fondation des Monastères et le cas échéant de la communauté d'affectation, pour vous adresser votre reçu fiscal ou des informations personnalisées. La Fondation des Monastères s'engage à ne jamais louer, échanger ou céder ces informations qui ne seront conservées que pendant la durée nécessaire au traitement. Conformément à la loi « Informatique et libertés » et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant, en nous contactant : Fondation des Monastères, 14 rue Brunel, 75017 Paris – fdm@fondationdesmonasteres.org

DON directement à la Communauté

Chèque

A libeller à : *Communauté Marie Mère de l'Eglise*

A envoyer à : *Communauté Marie Mère de l'Eglise*

Le Prieuré - 20 boulevard Camille Delthil - 82200 Moissac

Virement (ponctuel ou permanent)

Contacter : communaute@mariemeredeleglise.fr

Ce don ne donne pas lieu à un reçu fiscal

